

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, à 18 h 30, Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haras, légalement convoqué, s'est réuni à la salle pédagogique du Musée Méheut, sous la présidence de Fabien VITEL, Président du Syndicat Mixte du Haras

Date de l'envoi de la convocation : 16 janvier 2026

Etaients présents :

Pour la Région Bretagne : Stéphane DE SALLIER DUPIN, Gaëlle NIQUE

Pour Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Robert RAULT, Didier YON,

Pour Lamballe Terre et Mer : Thierry ANDRIEUX, Jean-Luc GOUYETTE

Pour la Ville de Lamballe Armor : Fabien VITEL, THIERRY GAUVRIT, David BURLOT

Absents

Région Bretagne : YON BERTHELOT Adeline

Conseil Départemental des Cotes d'Armor : Loïc ROCOUET

Lamballe Terre et Mer : Pierre LESNARD

Ville de Lamballe Armor : Jean-Luc GUYMARD

DELIBERATION N° 2026-003

Membres en exercice : 12 – Présents : 8 – Absents : 4 – Pouvoirs : 0

Vu :

• le code général des collectivités territoriale et l'obligation des syndicats mixte comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, de tenir un débat des orientations budgétaires à l'appui d'un rapport ;

• le rapport relatif aux orientations budgétaires 2026 du syndicat mixte du haras transmis préalablement aux membres puis explicité en séance ;

Considérant les échanges des élus ;

Le Comité du syndicat mixte du Haras

PREND ACTE de la tenue du débat des orientations budgétaire 2026 du syndicat Mixte du Haras

VOTE : POUR : 8 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0

Fait et délibéré à Lamballe, le 5 février 2026

Copie conforme à l'original

Certifié transmis en préfecture

Le Président

Fabien VITEL

